



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense : fonctionnement

Question écrite n° 124813

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la proposition de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale dans le rapport n° 3544 sur le projet de loi (n° 3507) de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010. La commission propose de mettre fin aux écarts entre les crédits d'intervention de l'exercice et les dépenses réellement exécutées, s'agissant de charges de pensions, retraites et rentes pour lesquelles la prévision globale est fiable. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître comment le ministère prévoit de mettre en œuvre cette recommandation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124813

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2011, page 13194

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)